



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Mardi 11 décembre 2018

M. Sage ne prend pas part au vote.

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport suivant.

242. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017

M. le Maire. La parole est à Monsieur Hmani.

M. Hmani. Merci, Monsieur le Maire. Je n'entrerai pas dans le détail. Vous retrouverez l'ensemble des activités du syndicat dans le rapport. Je relèverai simplement quelques faits marquants de l'année 2017.

D'abord, un guide des obsèques a été édité. Il aide nos services à mieux renseigner et informer les familles endeuillées. En outre, le SIFUREP a dépassé les 100 adhérents et compte désormais 103 adhérents, soit plus de 4 millions d'habitants. Par ailleurs, après négociation avec OGF, nous avons réussi à conserver les mêmes tarifs pour les services funèbres extérieurs et la prise en charge gracieuse pour les enfants de moins d'un an, ainsi que pour les plus démunis décédés sur le territoire de la ville. Bien évidemment, le quatrième point concerne l'intérêt de la centrale d'achats à laquelle la ville est adhérente, puisque cela nous permet d'économiser du temps et de l'argent dans ce contexte difficile. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez visiter la page www.sifurep.com.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au rapport suivant.

243. Signature de la charte d'engagement : Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

M. le Maire. La parole est à Madame Bigdade.

Mme Bigdade. Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose que la ville signe la charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens ». Dans l'eau, l'air, les maisons ou les parcs et même dans vos assiettes, les perturbateurs endocriniens sont partout. Toutes les études scientifiques convergent pour affirmer qu'ils sont les principaux responsables de l'explosion de nombreuses maladies chroniques : troubles neurologiques, dérèglements hormonaux, puberté précoce, stérilité ou encore cancers. D'ailleurs, en 2016, nous avons organisé à la Maison de la Musique un colloque sur la santé et les différents intervenants nous alertaient déjà sur les conséquences à long terme de l'assimilation de ces perturbateurs endocriniens.

Les effets produits sont désormais quantifiables, le taux de fertilité des hommes a baissé de 40 %. En 25 ans, le taux de cancers hormono-dépendants a doublé pour le sein et a été multiplié par 5 pour la prostate.

Notre pays a été précurseur en publiant, dès 2014, une stratégie nationale pour réduire l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens. Cela a conduit notamment à l'interdiction du bisphénol A dans les matériaux au contact direct avec les denrées alimentaires, comme les biberons, puis en 2015 à l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités.

C'est dans ce sens que la municipalité de Nanterre s'engage pour les Nanterriens dans le respect de cette charte, à l'instar de plusieurs collectivités, dont Paris, Strasbourg et la région Ile-de-France. A l'initiative du réseau Environnement Santé, cette charte engage les signataires à la mise en place d'un plan d'action dans l'année. La ville de Nanterre s'engage donc à la mise en place, courant 2019, d'un plan incluant les 5 dispositions suivantes :

1. Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, tendre à éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ;
2. Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en

développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens ;

3. Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
4. Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
5. Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Nous n'avons pas attendu cette charte pour mettre en œuvre un certain nombre de ces engagements, mais en nous inscrivant dans cette démarche collective, nous rappelons que notre santé et celle de nos enfants est l'affaire de tous et qu'il devient urgent de multiplier ces actions partout. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer ladite charte et de consentir à mener le plan d'action sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Je vous remercie.

M. le Maire. La parole est à Monsieur Martin.

M. Martin. Merci, Monsieur le Maire. Nous accueillons très favorablement la perspective d'adoption de la charte Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens. Cette démarche positive s'inscrit dans la continuité des propositions que nous, élus écologistes, avons initiées : l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les trottoirs, l'analyse de l'air dans les crèches de notre ville, l'adoption d'une doctrine sur l'installation des antennes relais, les biberons sans bisphénol dans les crèches, etc.

Nous avons une entière confiance dans l'expertise du réseau Environnement Santé pour nous suggérer des process adaptés et un plan d'action ambitieux pour lutter contre les perturbateurs endocriniens. Au sein de la Commission santé d'Europe Ecologie Les Verts, André Cicoella, le responsable du réseau Environnement Santé, a su démontrer toute son expertise et nous sommes ravis que la ville de Nanterre profite de ses compétences. Et ce n'est pas un luxe, car les perturbateurs endocriniens constituent des bombes à retardement qui provoquent des ravages : cancers hormono-dépendants, puberté précoce des petites filles, chute de la fertilité. On sait qu'un couple sur quatre a maintenant des difficultés pour avoir des enfants. Surtout, les effets se font sentir même avec une dose très faible, dès lors que l'exposition est prolongée. En conséquence, dans ce domaine, plus que dans n'importe quel autre, le principe de précaution s'impose sans dérogation possible, en particulier vis-à-vis des enfants, population la plus vulnérable au niveau morphologique.

Je salue au passage le combat des parents d'élèves de l'école maternelle du Moulin des Gibets et du centre de loisirs des Hauts Gibets qui luttent avec raison contre l'implantation d'une antenne relais sur le territoire de Rueil-Malmaison, à 50 mètres des bâtiments. C'est la charte appliquée par le département des Hauts-de-Seine que nous essayons de mettre en œuvre. Nous constatons qu'elle est loin de répondre aux craintes légitimes des parents. Nanterre doit être plus exigeante en se rapprochant de la charte des antennes relais de la ville de Paris, qui est beaucoup plus coercitive. Nous pouvons également demander que des mesures des ondes soient effectuées dans les bâtiments avant et après la mise en œuvre de cette antenne si sa mise en service ne peut être annulée.

Comme nous le savons tous, il y a beaucoup à faire à Nanterre, notamment dans les cantines scolaires. Nous espérons que l'adoption de cette charte révolutionnera progressivement les modes de préparation et de conditionnement des plats en revenant à des contenants réutilisables en inox et qu'elle améliorera significativement le taux de bio dans les cantines qui est actuellement à moins de 15 % en devant les impératifs légaux. Il faut reléguer au rang des vieux souvenirs le recours à des couverts et des assiettes jetables en plastique.

A ce propos, j'ai encore été interpellé par des enseignants de l'école Jacques Decour où je représente la mairie. Ils m'ont demandé quand l'utilisation de couverts en plastique cesserait dans la cantine du groupe scolaire. Cela dure maintenant depuis plus de quatre semaines. En plus du problème lié aux perturbateurs endocriniens, du coût, du volume important de déchets générés, se pose un problème de sécurité avec des couverts qui se cassent

facilement et peuvent devenir dangereux.

Cette charte doit impérativement être accompagnée de la mise en place d'un plan d'action détaillé et ambitieux immédiatement applicable.

En l'état de notre connaissance du sujet, il serait criminel de perdre davantage de temps, aussi bien pour la santé de nos concitoyens que, soyons cyniques, pour les finances publiques. La prise en charge des maladies au long court est en effet extrêmement coûteuse pour la société. C'est l'un des points où le serpent de notre société productiviste se mord la queue. L'adoption de cette charte bouleversera certaines habitudes et l'introduction de critères d'écoconditionnalité dans les marchés publics déstabilisera des partenariats bien établis. En sortant d'une zone de confort au final extrêmement périlleuse et coûteuse, nous rentrons progressivement dans une zone porteuse de bénéfices pour tous.

Nous saluons donc la signature de cette charte qui, nous l'espérons, sera suivie d'effets.

Merci.

M. le Maire. Avant de passer au vote, je peux préciser que le dossier déposé avec l'accord de la ville de Rueil-Malmaison sur les hauts du Mont-Valérien est retiré. La ville de Rueil-Malmaison nous en a informés tout à l'heure et l'instruction repart à zéro.

Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats :

- Pour : Unanimité.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport suivant.

244. Adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »

M. le Maire. La parole est à Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gauché-Cazalis. Depuis longtemps, la mairie de Nanterre s'est associée à de nombreuses collectivités au sein d'un groupement de commandes pour lancer des appels d'offres relatifs à différents services de télécommunication, de performance énergétique, de services numériques, d'espaces urbains, etc. Tous ces groupements de commandes sont coordonnés par le SIPPAREC qui est lui-même adhérent. L'achat public sous la forme de groupements de commandes présente des limites opérationnelles. Aussi, le Comité du SIPPAREC a-t-il validé la création d'une centrale d'achats dénommée SIPP'N'CO par une délibération du 22 juin 2017. Cette nouvelle forme juridique ne modifie pas fondamentalement le fonctionnement mutualisé et permet toujours d'obtenir des prix et services plus avantageux que ceux obtenus isolément par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats. De plus, elle se substitue à chaque acheteur dans les obligations de publicité et de mise en concurrence.

Certains marchés arrivant à échéance courant 2019, il est important que cette adhésion prenne effet avant le 1^{er} janvier 2019, afin d'assurer la continuité des marchés. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'adhérer à la centrale d'achats SIPP'N'CO.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats :

- Pour : 50.
- Contre : M. Mazouzi.
- Abstention : 0.

Mme Kasmi et Mme Bardot ne prennent pas part au vote.

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport suivant.